

DEPARTEMENT
De Meurthe-et-Moselle

ARRONDISSEMENT
DE BRIEY

Canton
de LONGWY

COMMUNE DE LEXY

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 13 AVRIL 2023

NOMBRE

Des conseillers en exercice	25
De présents	21
De votants	23

OBJET
N°2023-4-10

Conventions avec le Département
de Meurthe-et-Moselle

L'an deux mille vingt trois, le treize avril, le Conseil Municipal de la Commune de LEXY étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M. Gérard ALLIERI, Maire.

Etaient présents : MM.ALLIERI-BASSO-Mme HENRY-M.LENOBLE-Mme FERNANDEZ-AUBERTOT-M.PESCE-Mme LORIN-CRIDEL-MM.TURCHI-SAUVLET-Mmes RIQUET-LIGI-USELDINGER-M.LAPUH-Mmes PATELLI-THIERRY-BERTRAND-MM.SULLI-PERREY-COMMITO-Mme GRANDMOUGIN-M.ZANCHIN

Excusés :

M.CANON ayant donné pouvoir à M.SAUVLET
M.SIBELLA ayant donné pouvoir à M.SULLI

Absentes : Mmes RUETTE-TYDEK -FONDEUR

Un scrutin a eu lieu, Monsieur Anthony ZANCHIN a été nommé pour remplir les fonctions de secrétaire.

Le Maire certifie que la liste des délibérations a été affichée à la porte de la Mairie le 17 avril 2023 et que la convocation du Conseil avait été faite le 4 avril 2023.

Le Maire,



Le Maire explique aux élus présents qu'il convient de signer deux conventions (financière et travaux) avec le Département de Meurthe-et-Moselle pour autoriser la Commune de LEXY à exécuter des travaux le long de la RD618, en l'occurrence des travaux de requalification de la traversée des Maragolles, de sécurisation de l'entrée de ville.

Il est précisé que c'est la Commune qui assurera le financement de ces travaux.

La redistribution des espaces publics définie par les projets d'aménagement permet généralement au Département de supporter des opérations de réfection de couches de roulement moins onéreuses que prévues, du fait des surfaces de chaussées réduites par les projets communaux.

La convention financière prévoit que le Département versera à la Commune de LEXY une subvention de 11 160,00 € HT, soit 13 392,00 € TTC, au titre des travaux de réfection de la seule couche de roulement, dont il assure la maîtrise d'ouvrage et la maîtrise d'œuvre.

Le Maire donne lecture des projets de convention (partie financière et partie travaux).

REÇU EN PRÉFECTURE

le 14/04/2023

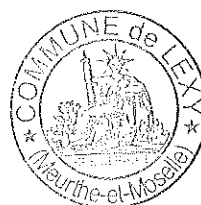
Application agréée E.legalite.com

Considérant les explications fournies,
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
A l'unanimité,

APPROUVE les projets de conventions (financière et travaux) à intervenir avec le Département de Meurthe-et-Moselle pour les travaux prévus le long de la RD618.

AUTORISE le Maire à signer lesdites conventions financière et travaux, ainsi que tous documents afférents à ce dossier.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.



Le Maire,

Gérard ALLIERI

REÇU EN PREFECTURE

le 14/04/2023

Application agréée E-legalite.com

99_DE-054-2154 03148-2023 0413-2023_4_10-0